

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2023/003

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

**Date de la Convocation**

17/01/23

**Date d'Affichage**

31/01/23

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention 2023 à  
l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.),**

L' an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Médiathèque municipale, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, GARCIA, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, EVEN, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, SANDOVAL, SARICA.

**Absents** : Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE

M. SUC procuration à Mme DASSENOY

Mme RANCHET procuration à Mme GARCIA

M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES

MME LEROUX procuration à M. TOUNTEVICH

MME VITRICE procuration à Mme DEGEILH

M. COMBLET procuration à M. JUMEL

**Secrétaire** : Mr DAGUES-BIE

Le projet d'aménagement global de la plaine des sports est présenté à l'assemblée.

L'enjeu de ce projet est de permettre un accès à tous de cet espace, actuellement réservé à l'usage exclusif des associations sportives, par l'aménagement d'une zone ouverte à tous et accessible pour pratiquer une activité sportive. L'ambition de ce projet est d'être un véritable levier, pour la santé, l'inclusion, la cohésion sociale, le développement des liens intergénérationnels et l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

Il se destine à des publics variés, tels que : les scolaires, les périscolaires, les clubs sportifs (licenciés), les Fontenillois (hommes, femmes, enfants, adolescents, familles, actifs, retraités, personnes à mobilité réduite...).

Suite à la présentation du projet, il est demandé au conseil de délibérer pour autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, sur les équipements suivants :

- La création d'une aire de fitness street,
- La création d'un espace Pumptrack.

L'estimatif du projet est de 192 880,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'adopter le projet dont le coût estimatif est de 192 880,00 € HT.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre de 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace celle du 6 décembre 2022.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
Christophe Tountevich

